

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÛNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	19

Date de la convocation
14/06/24

Date d'affichage
21/06/24

Objet de la délibération
Associations : subvention exceptionnelle festival ebulli'son 2024

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Marion BELLEVILLE, Marlène BAUD GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Franck NICOLAS (arrivé à 18h57), Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés :

Lylia CALVAT donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL  
Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN  
Jérôme CUCHE donnant pouvoir à Karine GOMES  
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ  
Christian MOREL donnant pouvoir à Philippe RIGAL  
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Delphine RAHON-SIMON

Absents :

Claude GAULARD, Charles-Emmanuel PELLETIER

Marlène BAUD GABLE a été désigné secrétaire de séance.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement Festival Ebulli'son 2024  
(association Bande Sonore)**

Dans le cadre de l'édition 2024 du festival Ebulli'son organisé sur le territoire de la commune de Montfaucon les 30 et 31 août 2024,,l'association Bande Sonore, organisatrice, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet évènement selon la demande jointe en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020,  
Vu la délibération N°2020-06-01 en date du 18 juin 2020 portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes ;

Vu la décision favorable de la commission 4 vie associative et culture du xx/xx/2024

Vu la délibération n°2024 03 12 du Conseil municipal en date du 26/03/24 relatif au vote du budget primitif communal 2024 et portant notamment sur l'ouverture des crédits sur le chapitre 65, compte 65748, en lien avec les demandes de subventions des associations,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'édition 2024 du festival Ebulli'son porté par l'association BANDE SONORE,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 POUR, 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

**DÉCIDE :**

**DE VERSER la subvention de fonctionnement au titre de l'édition 2024 du festival Ebulli'son, d'un montant de 2250.00 €, à l'association Bande Sonore.**

- **D'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2250,00 €.
- **D'inscrire** les crédits au chapitre 65.
- **De procéder** au versement de la subvention.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 20 juin 2024  
Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*Délibération transmise à : Préfecture*



# Association Bande

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240620-20240604-DE



Siège social : Mairie de Montfaucon – 14 rue des Fontaines – 25660 MONTFAUCON

Mairie de Saône  
26 rue de la Mairie  
25660 SAONE

A l'attention de M. le Maire

A Montfaucon le 17 avril 2024

## Objet : Demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2024 du festival Ebulli'son

Monsieur le Maire,

Notre association organise cette année encore son désormais traditionnel festival de musique « Ebulli'Son ».

L'édition 2023 a été un grand succès populaire et nous avons pu compter sur le nouveau soutien de la Mairie de Saône! A ce titre, nous vous adressons une fois encore nos plus sincères remerciements pour toute l'aide que vous pouvez nous apporter à longueur d'année.

Le festival se tiendra sur le territoire de la commune de Montfaucon les 30 et 31 août 2024. Cette organisation est uniquement portée par des bénévoles passionnés qui ont pour souhait de proposer un moment de convivialité et de partage à la population autour de la musique.

Aussi, nous souhaitons voir la mairie de Saône nous accompagner financièrement dans cette démarche qui s'équilibre chaque année grâce au soutien de chacun de nos partenaires publics et privés. En toute humilité nous sollicitons une aide de 3000€, plus importante que celle de l'an passé, en effet nous ambitionnons d'apporter toujours plus de satisfaction et de bons moments à vivre pour les habitants de Saône et plus largement du grand Besançon !

Nous n'avons pas réussi l'année dernière à trouver un local correspondant aux besoins du festival. Nous souhaitons pouvoir trouver une solution de stockage pérenne et ainsi restituer l'étable occupée provisoirement. Aussi nous vous confirmons que nous sommes toujours dans la recherche de solution pour permettre une meilleure logistique et gestion du stockage de matériel.

Nous vous remercions par avance de votre bienveillance pour l'octroi d'une subvention pour cet événement qui nous tient particulièrement à cœur.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Bande Sonore  
Cyprien ROZE

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240620-20240604-DE